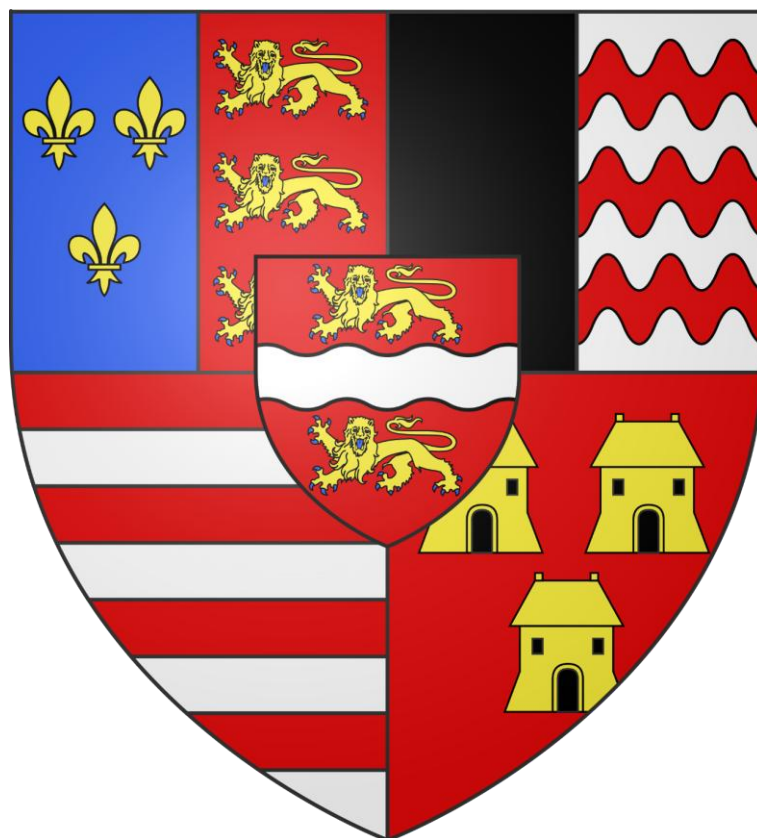


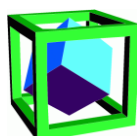


Beaubec-la-Rosière

Annexe sanitaire

Arrêté par le conseil municipal le 13 janvier 2026

chargés
d'études



Perspectives
Urbanisme et paysages

I. LES RÉSEAUX TECHNIQUES

Définitions :

Les **réseaux techniques** d'un territoire correspondent à l'ensemble des réseaux (souterrains ou aériens) liés à la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'assainissement des eaux pluviales, les télécommunications et les énergies (réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage urbain).

L'**eau potable** du robinet provient d'une énorme masse d'eau contenue dans le sous-sol, c'est ce que l'on appelle la nappe d'eau souterraine. En Seine-Maritime, cette eau est contenue dans les pores et les fissures de la craie, cette puissante formation calcaire qui repose sous nos pieds. Pour prélever l'eau souterraine, des puits ont été réalisés, parfois profonds de plusieurs dizaines de mètres afin de pouvoir atteindre la partie où la craie est complètement saturée en eau. Lorsque ces puits ont été spécialement et uniquement créés pour prélever de l'eau potable et la distribuer aux habitants, on parle de captages. L'eau prélevée sur les captages est puisée grâce à des pompes puissantes. Elle est ensuite acheminée vers des usines de traitement ou directement vers les châteaux d'eaux avant d'être distribuée à chaque habitation par des canalisations.

L'**assainissement collectif** est un service qui peut être proposé dans les zones où l'habitat est suffisamment concentré. Après usage, les eaux usées rejetées (toilettes, douche, cuisine, ...) sont directement envoyées dans un réseau de collecte partagé par l'ensemble des usagers du service. Le réseau de collecte correspond ainsi à un ensemble de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'à la station d'épuration.

Un **réseau d'assainissement unitaire** reçoit dans les mêmes canalisations les eaux usées et les eaux pluviales tandis qu'un **réseau d'assainissement séparatif** est un double réseau dans lequel les eaux domestiques et les eaux pluviales sont séparées.

L'**assainissement non collectif** (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

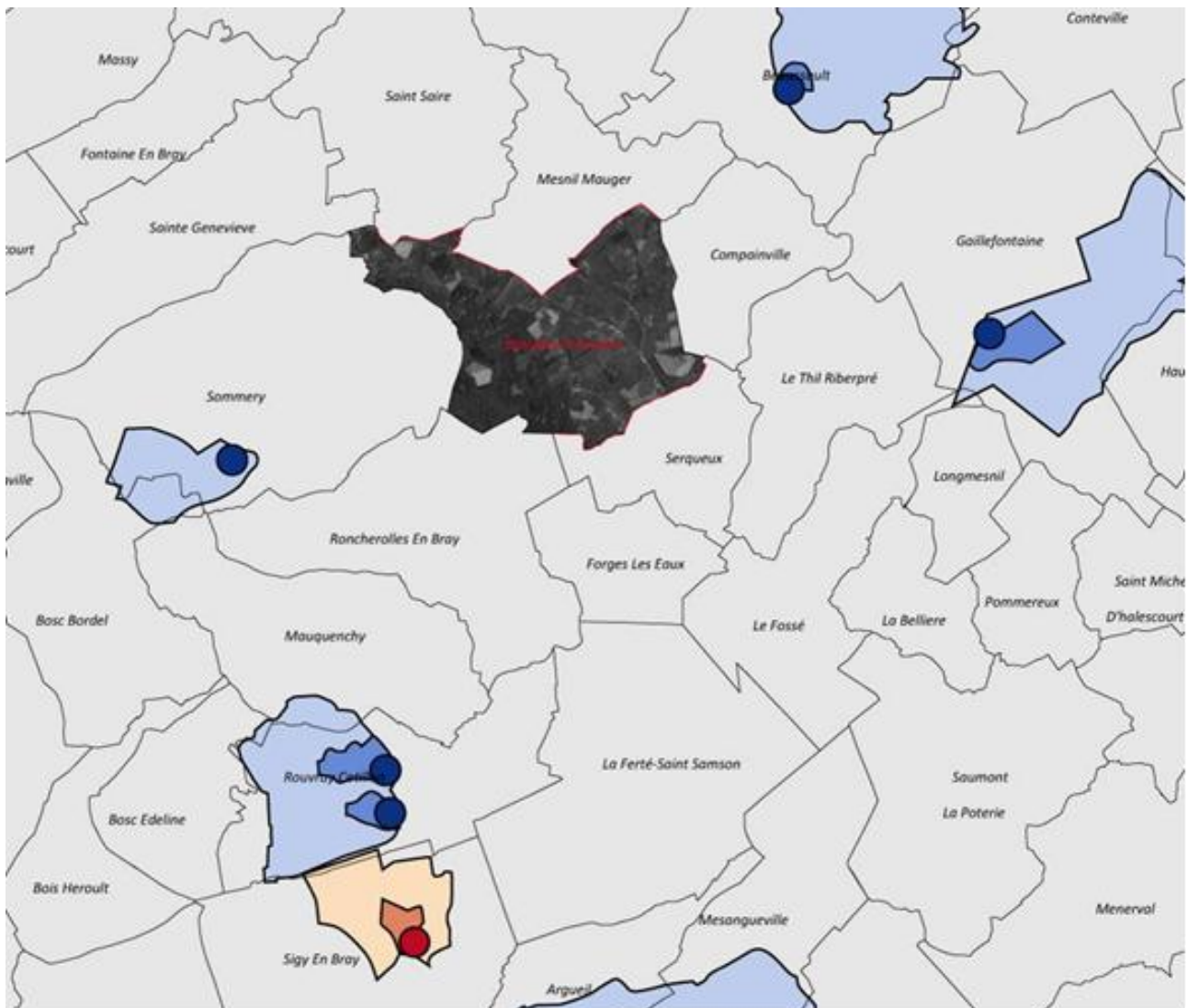
Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Pour la gestion de ses réseaux techniques, la commune de Beaubec-la-Rosière relève de plusieurs syndicats ou groupements de communes :

- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sigy-en-Bray qui assure la production, le traitement et la distribution de l'eau potable. Il gère également la collecte et le traitement des eaux usées en assainissement collectif et atteste de la conformité des installations d'assainissement non collectif ;
- Via l'intercommunalité, au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE 76) qui assure la vérification technique de tous les projets d'électrification, apporte une assistance technique aux collectivités adhérentes pour l'étude et le contrôle des travaux qu'elles réalisent en qualité de maître d'ouvrage et assure les travaux d'électrification, d'éclairage public et de télécommunications électroniques en zone rurale.

II. L'EAU POTABLE

L'eau potable consommée par les habitants de la commune provient du site de **forage de Sigy-en-Bray Béthencourt P2**, dont le maître d'ouvrage est le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Sigy-en-Bray (SIAEPA). Le site regroupe trois points de forages.



- | | |
|---|---|
| ● Captage desservant la commune | ● Autres captages |
| Périmètre de protection rapproché du captage desservant la commune | Périmètre de protection rapproché des autres captages |
| Périmètre de protection éloigné du captage desservant la commune | Périmètre de protection éloigné des autres captages |

Localisation des points de captage d'eau potable autour de Beaubec-la-Rosière, dont celui alimentant la commune
(source : cartographie reproduite par EUCLYD selon la cartographie des périmètres de protection fournie par l'Agence Régionale de l'Eau de Normandie)



Selon les derniers résultats des analyses du contrôle sanitaire de l'ARS de Normandie (2024), l'eau distribuée à **Beaubec-la-Rosière** est de **bonne qualité** et peut être **consommée par tous**.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **19,4 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **323**
Valeur maxi : **0,034 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,06 mg/L**
Valeur maxi : **0,06 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **29,5 °f**
Valeur maxi : **30,2 °f**

Qualité de l'eau à Beaubec-la-Rosière (source ARS Normandie 2024)

Le forage alimente de façon permanente 1809 personnes sur 7 communes (Beaubec-la-Rosière, Compainville, Mauquenchy, Mesnil-Mauger, Roncherolles-en-Bray, Serqueux, Le Thil-Riberpre).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
CAP SIGY BETHENCOURT P3		200	253 885	251 134	-1,1%
CAP SIGY BETHENCOURT P2		82	671 039	703 193	4,8%
CAP SIGY BETHENCOURT P1		50	87 036	94 670	8,8%
Total			1 011 960	1 048 997	3,7%

Extrait du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) illustrant la production des captages de Sigy-en-Bray

Des problèmes de pression sont signalés sur le hameau de la Rosière.

III. LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES



La commune de Beaubec-la-Rosière dispose d'un **réseau d'assainissement collectif, relié à la station d'épuration de Forges-les-Eaux.**

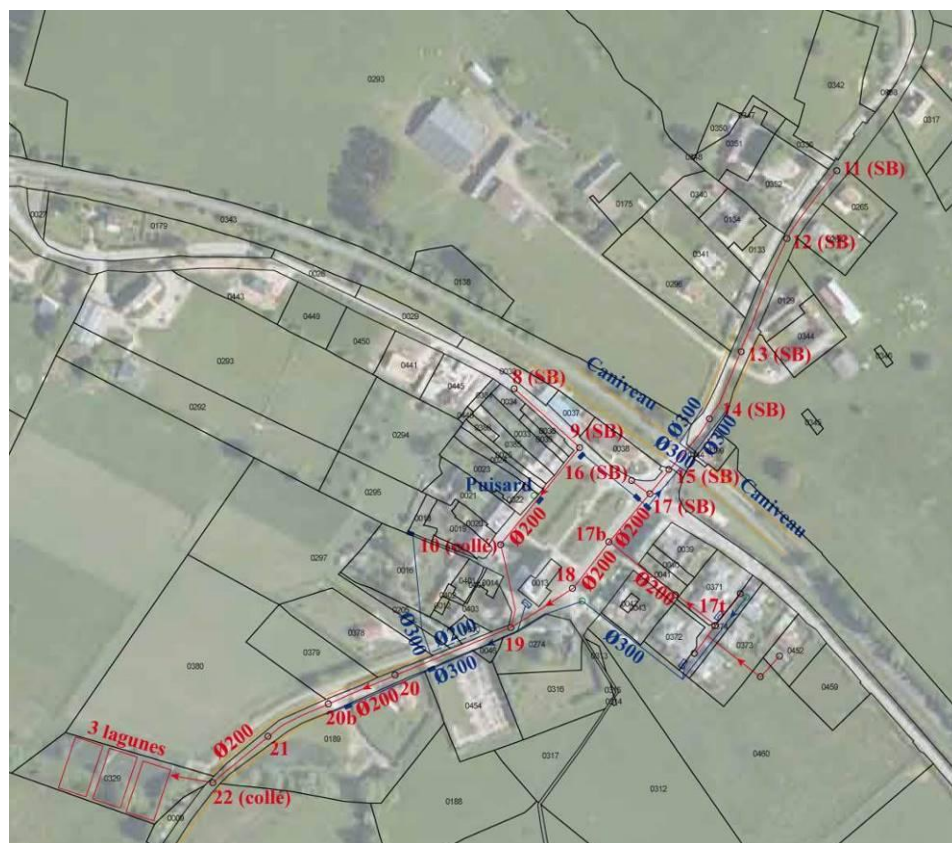
La commune disposait, jusqu'en 2020, d'une station d'épuration de type lagunage naturel (3 bassins), construite en 1994 pour une capacité nominale de 250 équivalents-habitants (EH). Cette station d'épuration n'est plus en service depuis le 30 juin 2020. En effet, le SIAEPA de la région de Sigy en Bray a réalisé les travaux de transfert des eaux usées de Beaubec-la-Rosière vers la STEP de Forges-les-Eaux en 2020.

Le projet de déconnexion de la station d'épuration de Beaubec-la-Rosière a consisté à supprimer les lagunes et à mettre en place de nouveaux tuyaux qui poursuivent le réseau de Beaubec-la-Rosière le long de la rue des Frémillons jusqu'à la rue de la Côte du Bastringue, pour rejoindre ensuite le réseau collectif de la commune de Serqueux (qui est, lui-même, raccordé à la station d'épuration de Forges-les-Eaux).

La **STEP de Forges-les-Eaux** possède une capacité nominale de **15 800 équivalent-habitants**. À ce jour (2023), 50% de la capacité est utilisée pour le traitement des eaux usées de Forges-les-Eaux, Serqueux et Beaubec-la-Rosière.

C'est une station de type « Boues activées aération prolongée » de capacité nominale de 15 800 EH, actuellement raccordée à 3 567 habitants (selon le RPQS de 2023).

Les résultats d'analyses en 2023 attestent d'un fonctionnement satisfaisant du dispositif de traitement, répondant aux normes de l'autorisation préfectorale de rejet pour tous les paramètres.



- Réseau séparatif gravitaire des eaux usées
- Réseau séparatif gravitaire des eaux pluviales
- Fossé

- Regard de visite du réseau séparatif des eaux usées
- Regard de visite du réseau séparatif des eaux pluviales
- ✉ Avaloir

Plan du réseau d'assainissement collectif sur Beaubec-la-Rosière (source Véolia)



Plan de raccordement du réseau d'assainissement collectif sur le réseau de Forges les Eaux

IV. LES SECTEURS DE LA COMMUNE EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Hormis le bourg de Beaubec-la-Rosière, l'ensemble du territoire communal est en assainissement autonome (géré par le syndicat de Sigy-en-Bray).

V. LE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Pour les besoins de l'établissement du présent document d'urbanisme, la commune de Beaubec-la-Rosière a demandé à la société ERDF de lui communiquer les plans du réseau de distribution publique d'électricité sur le territoire communal avec ses possibilités de développement (au jour de production des plans). En juillet 2013, la société ERDF a remis à la commune les deux plans suivants :

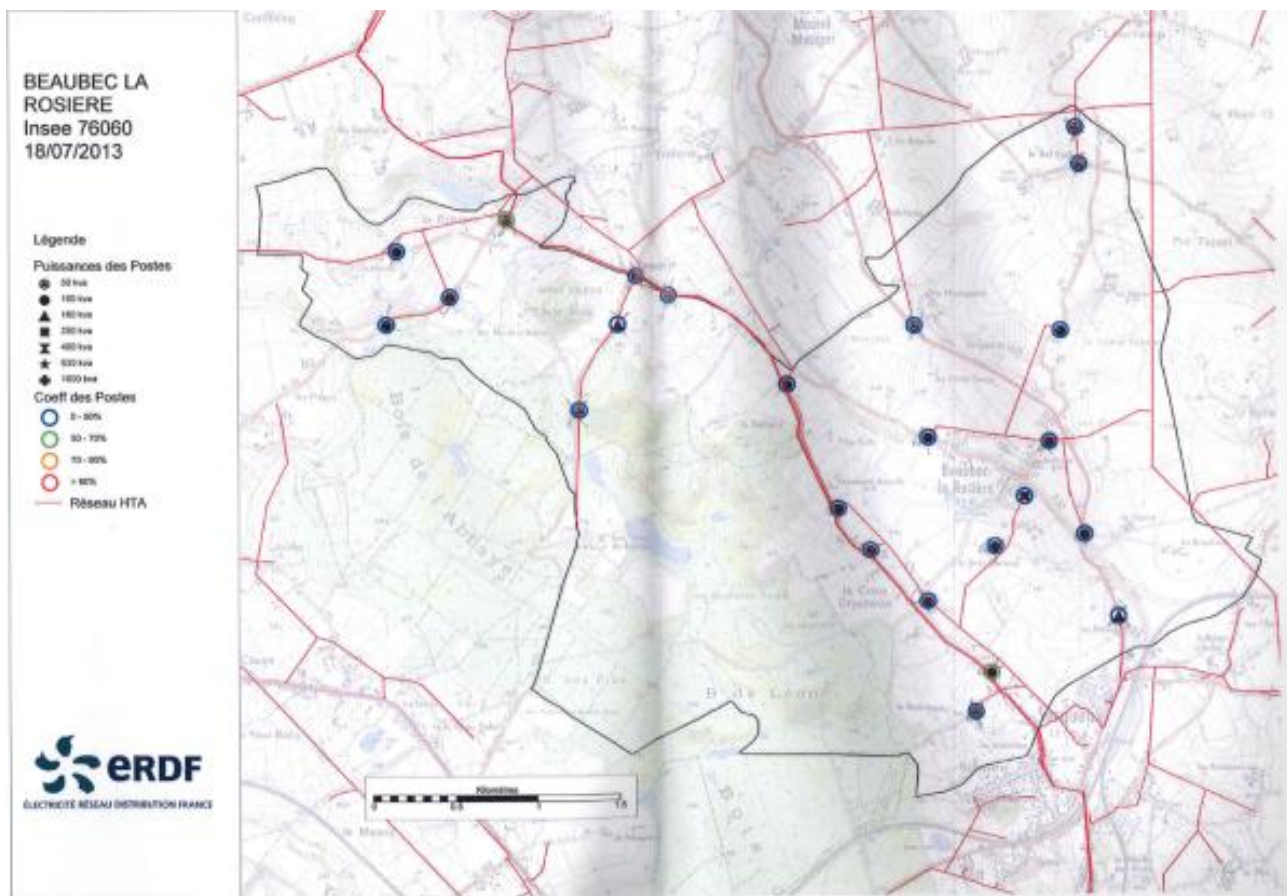
- Le plan du réseau moyenne tension (lignes « HTA ») ;
- Le plan du réseau basse tension (lignes « BT »).

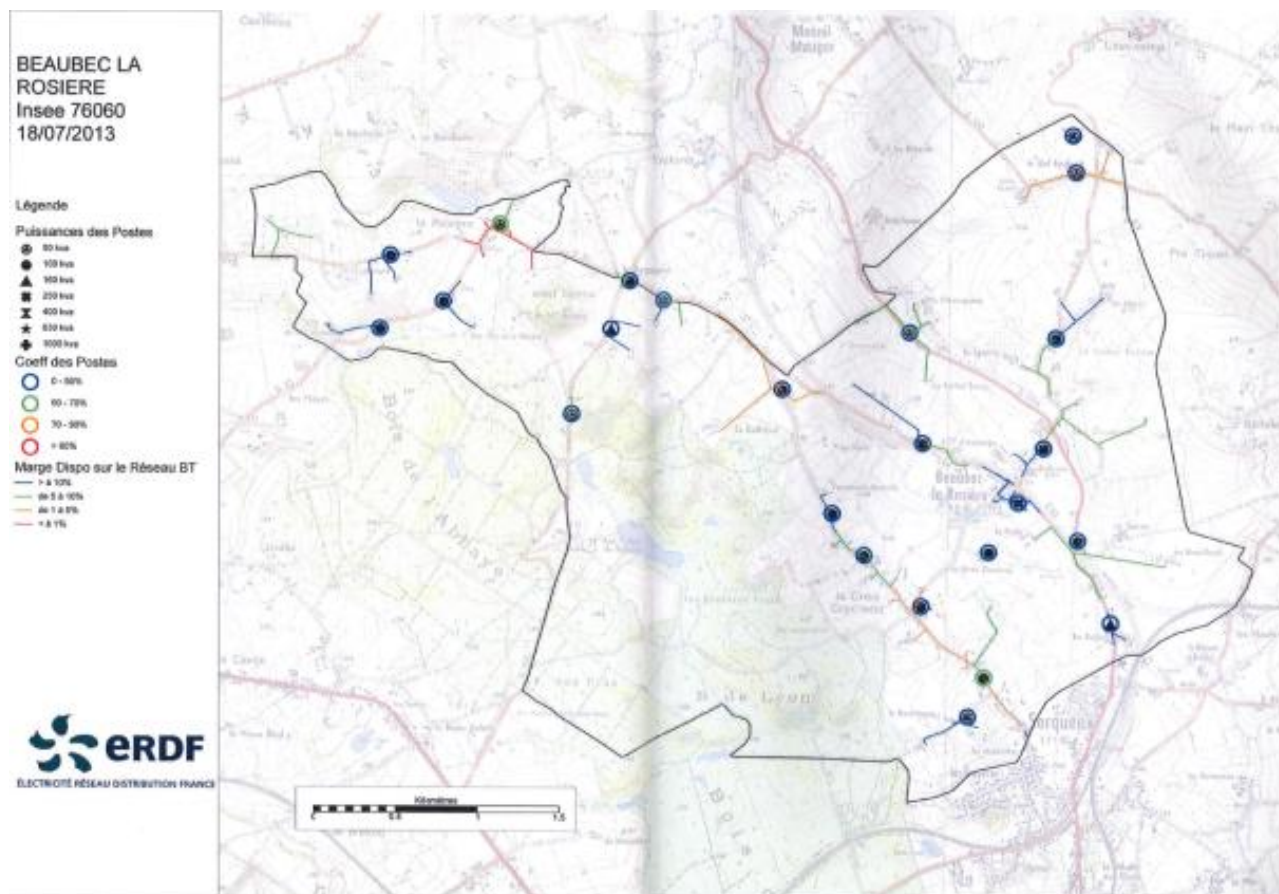
Les lignes « HTA » transportent l'énergie électrique à l'échelle du département et aboutissent à des postes de répartition d'où partent une multitude de tronçons de plus faible tension et de plus faible puissance.

Les lignes « BT » forment un maillage plus fin sur le territoire et permettent à chaque habitant ou entreprise d'être à proximité d'une source d'énergie électrique. L'énergie est exprimée en kVA (kilovoltampère).

Sur ces deux plans, les postes électriques permettant la liaison entre le réseau « HTA » et le réseau « BT » sont localisés. Ils sont différenciés par :

- Un symbole indiquant la puissance du poste ;
- Un cercle coloré indiquant la puissance consommée (en pourcentage des capacités du poste).





En tout, le réseau électrique sur Beaubec-la-Rosière compte :

6 postes électriques de 50 kVA

1. Au hameau de la Rosière ;
2. Sur la rue de l'Abbaye (RD 102) ;
3. Au niveau de l'impasse du chemin vert ;
4. Sur la route départementale n°1314 à proximité du site d'exploitation agricole « GAEC es Ruisseaux » ;
5. Sur la rue du Bel Endroit (RD 120) ;
6. Au hameau du Bel Endroit.

15 postes électriques de 100 kVA

1. Sur la rue de la Couronne (RD 83) ;
2. Aux environs du n°400 de la rue du Moulin de la Rosière (RD 35) ;
3. Aux environs du n°826 de la rue du Moulin de la Rosière (RD 35) ;
4. A l'intersection de la route de la Rosière (RD 35), de la rue de l'Abbaye (RD 102) et de la route de la Chaumière (RD 102) ;
5. Aux environs du n°2463 de la route de la Rosière (RD35) ;
6. Rue de la Côte du Bastringue ;
7. Rue de la Côte du Bastringue (Vavassorie Bourelle) ;
8. Aux environs du n°1494 de la rue de la Côte du Bastringue ;
9. Rue des Frémillons ;

10. Aux environs du n°400 de la rue de la Côte du Bastringue ;
11. Au Gros Quesnay ;
12. A l'entrée ouest du bourg de Beaubec, sur la route de la Rosière (RD 35) ;
13. Sur la rue de la Belle Vue ;
14. Sur la route départementale n°1314, à l'insertion de l'impasse de la Serre ;
15. Sur la route de Beaussault (RD35).

2 postes électriques de 160 kVA

1. Sur la rue de l'Abbaye (RD 102) ;
2. Sur la route départementale n°1314 à proximité de Serqueux ;

1 poste électrique de 250 kVA

A proximité de la résidence de La Presle.

Sur ces 24 postes électriques, 22 fonctionnent à moins de 50% de leur charge nominale et 2 fonctionnent entre 50% et 70% de leur charge nominale.

Le plan du réseau électrique « BT » indique également les marges disponibles sur les lignes (elles dépendent des caractéristiques techniques des câbles et du nombre de consommateurs raccordés).

Il apparaît que les marges disponibles sur quelques lignes électriques situées au hameau de la Rosière sont inférieures à 1%. Dans ce secteur, si la commune permet l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation, il faudra prévoir un renforcement du réseau.

VI. LE RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE ET DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

La **fibres optique** a commencé à être installée en 2023. La fibre optique à Beaubec-la-Rosière concerne 243 locaux raccordables (**couverture à 100%**).